



CNRS-INSERM
INRIA-IRD-INED-IRSTEA

Analyse du courrier de Frédérique Vidal du 4 décembre 2019

Décryptage de la lettre de F. Vidal

Pour comprendre les enjeux de cette réforme, décryptons ensemble les éléments de langage contenus dans le courrier envoyé par Frédérique Vidal, ministre du MESRI à l'ensemble des personnels le 4 décembre 2019. ([voir le courrier de F. Vidal](#))

Ce courrier tente de rassurer les personnels du bien fondé du projet de réforme des retraites par points.

Qu'en est-il en réalité ?

« Le gouvernement a pour objectif de créer un système universel qui couvrira tous les Français selon une règle simple et juste : un euro cotisé dans le système apportera les mêmes droits. » Ce slogan, utilisé par le gouvernement depuis le début pour démontrer l'intérêt du passage à une retraite à points se heurte à une réalité terrible : « l'équité » passe par une baisse des pensions généralisées.

Enfin, non pas tout à fait :

« nous mettrons en place un minimum de pension à 1000 euros par mois pour ceux qui ont une carrière complète. »

Dans la fonction publique, le montant minimum garanti pour une carrière complète est de 1170,82 euros : quelle belle avancée de garantir 1000 euros !

Si on veut raisonner de manière « universelle », la moyenne des plus petites pensions versées pour une carrière complète c'est à dire 42 ans de cotisations est de 900 euros. Le gouvernement propose d'augmenter en moyenne de 100 euros dans 5 ans ces retraites trop faibles.

Est-il nécessaire de changer de système de retraites pour abonder de 100 euros dans 5 ans les pensions-là ?

Et dans le même temps diminuer le montant garanti de 171 € pour les fonctionnaires ?

« le nouveau système de retraite sera un système de répartition, comme aujourd'hui basé sur la solidarité des générations ».

Étant donné la baisse des pensions, celles et ceux qui en ont les moyens se tourneront vers la capitalisation pour maintenir leur niveau de vie. Donc l'objectif à terme, est bien de favoriser la capitalisation au détriment de la répartition.

Pour ce qui est de la solidarité, les budgets alloués à celle-ci dans le cadre de la retraite à points seront « sortis » des cotisations retraites, l'État la prendra en charge via l'impôt, ceci fragilisera la solidarité dont l'enveloppe sera à la merci de la réduction de la dette publique.

« nous inscrirons dans la loi la garantie que la valeur du point ne pourra baisser »

Le point d'indice des fonctionnaires n'a pas baissé depuis juillet 2010. Il a simplement été quasiment gelé et a perdu près de 10% par rapport à l'inflation. Il a baissé en pouvoir d'achat.

Le quasi-gel des pensions de base du privé et des régimes spéciaux du public en 2018 et 2019 leur aura fait perdre près de 3% par rapport à l'inflation.

Le quasi-gel des pensions complémentaires du privé Agirc-Arrco de 2016 à 2018 leur a fait perdre 2,4% en pouvoir d'achat par rapport à l'inflation. La CGT n'avait pas signé l'accord Agirc-Arrco d'octobre 2015.

La garantie n'est pas que le montant des retraites garde le même nombre d'euros, mais comment on les revalorise. L'engagement de gouvernement est comme d'habitude un élément de communication qui a l'air d'être juste mais qui en réalité ne l'est pas. Il s'agit de marketing politique...

La réforme prévoit de plafonner les ressources du système des retraites à 14% du PIB, c'est à dire son niveau actuel, alors que le nombre de retraités va augmenter d'un tiers d'ici 2050. Même si le PIB augmente d'ici 2050, rien ne permet d'affirmer que les ressources allouées aux retraites seront suffisantes pour éviter une baisse des pensions en pouvoir d'achat réel.

Garantir que la valeur du point ne pourra baisser, ne garantit pas que les retraites ne pourront baisser, car d'autres paramètres entrent en ligne de compte comme le nombre d'années travaillées ou encore la valeur d'achat du point. **Une des règles de la retraite à points est de maintenir un système à l'équilibre, pour maintenir un équilibre il faudra faire jouer les paramètres à la hausse ou... à la baisse.**

Voyons maintenant le progrès pour les fonctionnaires :

Nous venons de voir un des « fameux progrès pour les fonctionnaires » ci-dessus avec le niveau minimal de pension inférieur de 171 € par rapport au système actuel. Regardons les autres progrès proposés :

« ils cotiseront dorénavant sur toute leur rémunération, y compris sur les primes »

« cela, veut dire plus de droits qu'aujourd'hui »

Des droits à quoi ? Une meilleure retraite ?

Comment le fait d'ajouter des primes, par principe inégalitaires, dans le calcul de la retraite, représenterait une amélioration des pensions par rapport au calcul actuel ?

Même pour ceux qui ont des primes d'un montant correct, ce système est désavantageux car il se base sur la moyenne des salaires perçus tout au long de la vie professionnelle et non sur les 6 derniers mois c'est à dire au moment où la rémunération du fonctionnaire est la plus élevée.

« cela veut dire qu'à carrière et rémunération identique, les droits à retraite seront identiques ».

A carrière identique, les rémunérations ne le sont pas d'un ministère à l'autre, d'un établissement à l'autre, d'un méritant à l'autre... Les primes sont aussi très inégalitaires en défavorisant systématiquement les femmes.

Les primes sont inégalitaires, ce mode de calcul est donc par construction inégalitaire. Les primes sont aléatoires, contrairement au salaire indiciaire. Faire reposer ce régime de retraite sur une rémunération aléatoire, n'est pas un progrès !

Le gouvernement reconnaît que nos rémunérations sont largement inférieures au reste de la fonction publique d'État. Pour réparer cette injustice et permettre selon eux de ne pas être pénalisé par rapport aux autres fonctionnaires d'état lors du passage à la retraite à point, voici ce qui nous est promis.

« Du fait du montant plus limité des primes versées aux enseignants-chercheurs et aux chercheurs par rapport à d'autres fonctionnaires comparables, le gouvernement s'est engagé à ce que la mise en place du système universel permette de garantir un même niveau de retraite pour ces personnels pour les corps équivalents de la fonction publique. »

Tout d'abord, **notons que la moitié du personnel du ministère a été oubliée, à savoir les ingénieurs, assistants ingénieurs, techniciens et adjoints techniques.**

Ensuite, cette mesure demande à être chiffrée.

Prenons pour exemple le corps des ingénieurs d'études comparable à celui des attachés d'administration, pour ces derniers les primes représentent en moyenne 48 % de la rémunération totale. Ainsi, les primes des ingénieurs d'études devraient atteindre 48 % de leur rémunération globale, ce raisonnement devrait être appliqué à tous les corps.

Par ailleurs la même promesse a été faite par le gouvernement pour les enseignants du primaire et du secondaire. Les personnels des deux ministères représentent plus d'1,4 millions de personnes. De telles mesures d'augmentation très significative des régimes indemnitaires se chiffraient en plusieurs milliards. Sérieusement, à qui va-t-on faire croire que Bercy sera d'accord pour autoriser de telles dépenses au budget de l'État?

Le 5 décembre au soir, G. Darmanin expliquait que Bercy était prêt à déboursier 500 millions pour les enseignants. Une telle annonce n'est absolument pas à la hauteur des promesses faites dans les courriers des ministres JM Blanquer et F Vidal. ([voir le courrier de JM Blanquer](#))

De qui se moque-t'on ?

Nous ne sommes pas dupes : ces courriers n'ont d'autre but que de nous endormir. Montrons à nos dirigeants que nous avons bien compris ce qui se préparait, nous irons le leur dire dans la rue le 10 décembre 2019 et aussi longtemps que ce projet ne sera pas retiré !